

▣ FICHE ACTION 3.1.1

VALORISER ET METTRE EN RÉSEAU LES SENTIERS DU CAP CORSE COMME VECTEUR DE DÉCOUVERTE DE LA MONUMENTALITÉ PAYSAGÈRE



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le réseau actuel de sentiers a été constitué grâce à différentes maîtrises d'ouvrages, à des échelles diverses mais sans approche d'ensemble. Or, le caractère bien délimité et identifié du territoire est une chance extraordinaire pour mettre en place une politique globale et cohérente en matière de randonnées.

Les itinéraires qui parcourent actuellement le cap constituent une première série de points de vue sur la monumentalité du cap, ses ambiances variées, son patrimoine vernaculaire et sa naturalité. La diversité des milieux (littoral, villages et hameaux, moyenne montagne) réunis sur un seul territoire est un atout offrant des perspectives exceptionnelles de circuits avec peu d'équivalent dans l'île.

OBJECTIFS

- Mettre en place un maillage optimisé du réseau d'itinéraires à l'échelle du territoire respectant un équilibre territorial et intégrant une approche "randonnée" et "promenade" ;
- Proposer des parcours de découverte indissociables d'une approche en terme de développement de l'économie touristique rural intégrant les possibilités d'hébergement ;
- Assurer la pérennité des ouvrages ;
- Communiquer avec les supports adaptés.

PRINCIPES D'ACTIONS

- Inventorier l'ensemble des sentiers existants ;
- Identifier les éléments de synergie en examinant les connexions possibles à partir du réseau existant et étudier le potentiel d'itinéraires à créer dans une optique de répartition équilibrée sur le territoire ;
- Définir la ligne de partage entre les différentes maîtrises d'ouvrage concernées de façon à ne pas pénaliser les initiatives locales particulières ;
- Proposer un cadre unifié en terme de balisage et de signalétique (cf. Fiche Action 3.1.2) ;
- Gérer et entretenir les sentiers ;
- Réaliser différents supports de communication.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉES

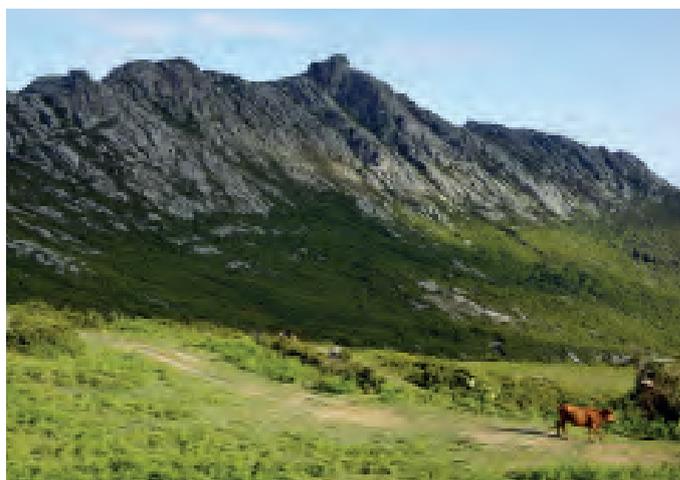
L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, associations, agriculteurs, propriétaires des sentiers dans les hameaux, agriculteurs, la Communauté de Communes du Cap Corse.

PARTENAIRES À MOBILISER

CTC / Conservatoire du littoral / Conseil Départemental 2B /
/ DREAL / Office de l'Environnement de Corse



Inventorier l'ensemble des sentiers existants

L'inventaire des sentiers existants, pour pouvoir les identifier sur une cartographie commune, devra nécessairement intégrer une donnée primordiale : le régime juridique de chaque chemin emprunté et les éventuelles difficultés à résoudre, particulièrement en cas de passage sur des terrains privés.

- **Identifier sur une carte IGN** au 1/25 000 le lieu où passe le chemin ;
- **S'assurer de la propriété des parcelles traversées** par la consultation du cadastre et de la possibilité juridique ou non d'emprunter cette voie ;
- **Vérifier le régime juridique des voies traversées** (voies communales, chemins ruraux affectés à l'usage du public ou non, voies privées soumises à autorisation...);
- **Créer**, pour chaque sentier, une fiche type donnant les informations essentielles (exemple ci-contre, cf Schéma de randonnée de Balagne) ;
- **Evaluer leur fréquentation par un comptage approprié.**

INFORMATION GÉNÉRALE Intérêt (éléments remarquables, paysagers, patrimonial) Statut (intercommunautaire, communaux, privés...) Départ du sentier Longueur estimée Dénivelées positives cumulées Fréquentation				
DESCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE				
TYPOLOGIE <table border="1"><tr><td>RANDO</td><td>CHEVAL</td><td>VTT</td><td>QUAD/ MOTO</td></tr></table>	RANDO	CHEVAL	VTT	QUAD/ MOTO
RANDO	CHEVAL	VTT	QUAD/ MOTO	
SÉCURITÉ / SERVICE Exposition incendie Ombrage Eau Commerces Médecin Transports				

Exemple d'une fiche d'inventaire de sentier

Identifier les éléments de synergie et étudier le potentiel d'itinéraires à créer

Il y a aujourd'hui un grand nombre de sentiers existants et identifiés :

- **Le sentier des douaniers**, ou « sentier du littoral », qui permet aujourd'hui de parcourir la pointe du Cap de Macinaggio à Centuri ;
- **Le sentier des crêtes qui rejoint Bastia**, long de 48km suit la ligne de crêtes du massif de la Serra, offrant des vues exceptionnelles sur les vallées et sur la mer ;
- **Les chemins de l'ancien syndicat de la Bocca di San Ghjuvani**, constituent 14 itinéraires d'un total de 108km répartis sur les communes du Sud du Cap ;
- **Le chemin de lumière**, long de 12km relie Pietracorbara (là où le soleil se lève) à Barrettali (là où le soleil se couche) ;
- **Les 18 chemins à thème**, conçus par la communauté de communes dans le cadre européen « Altra Isola » permettent de découvrir chaque commune du Cap Corse autour d'une thématique spécifique.

Il s'agit à partir de la carte existante (ci-contre) de :

- **Repérer les spécificités** de chaque sentier afin de créer de futurs itinéraires thématiques ;
- **Proposer des itinéraires phares qui composent l'imaginaire et qui participent à la notoriété de la micro-région** (ports et marines, villages belvédères, littoral et aplombs dans la mer, tours génoises et maisons d'américain) en étudiant les possibilités de liens et de maillage par rapport à l'existant ;
- Valoriser également les autres facettes du territoire : vallées pittoresques et boisées, montagnes avec leurs sommets principaux, chapelles et bergeries en pleine nature, etc.



Cartographie d'inventaire en cours.

Définir la ligne de partage entre les différentes maîtrises d'ouvrage concernées

Il s'agit pour la Communauté de Communes de définir son intérêt communautaire en matière de sentiers de randonnée, ce qui lui permettra d'intervenir en maîtrise d'ouvrage unique sur un réseau

optimisé et de laisser aux communes et aux associations la possibilité d'exprimer des dynamiques locales. La Communauté de Communes proposera un cadre unifié en terme de balisage et de signalétique.

Gérer et entretenir les sentiers

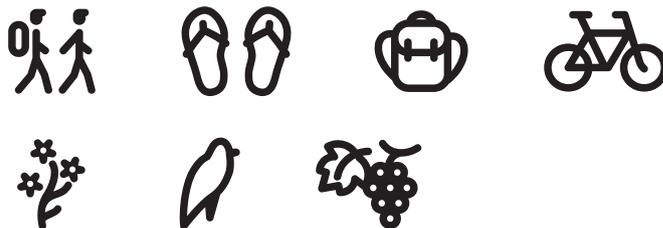
Afin d'assurer la pérennité du réseau et compte tenu du coût élevé de l'entretien, il s'agit de prévoir des moyens de gestion différenciés. La gestion peut être portée :

- par les communes ;
- par l'intercommunalité ;
- par le Conservatoire du Littoral sur son domaine ;
- par les associations locales ;
- par les sociétés de chasse, qui sont les premiers utilisateurs des sentiers ;
- par l'accueil de "chantiers bénévoles de restauration ou d'ouverture des sentiers".

Il pourra également être envisagé une participation des usagers dans le cadre d'une démarche participative, avec la diffusion d'une fiche de "bons gestes à avoir sur les sentiers" (ramasser les pierres, signaler les problèmes, les embuches rencontrées, ne pas circuler en véhicule motorisé, ne pas ramasser les plantes, etc.).

Réaliser différents supports de communication

- Créer un topoguide qui comprend les indications cartographiques mais aussi touristiques : hébergements, temps de parcours, lieux touristiques, éléments de patrimoine, descriptions de parcours, les informations sur les hameaux traversés, etc. ;
- Créer une signalétique avec un support cartographique affiché à chaque départ de sentiers principaux, à l'image de ceux qui ont été réalisés pour les 18 sentiers à thème sur le territoire capcorsin.
- Créer une brochure/un dépliant communiquant sur l'ensemble des sentiers et qui soit distribué dans les établissements publics principaux (offices de tourisme, points d'accueil touristiques, etc.) ;
- Développer des moyens de communication divers qui reprendraient le contenu du topoguide : application smartphone, site internet (via le site de la Communauté de Communes), guide audio multimédia.



OUTILS À MOBILISER

- Définir des emplacements réservés dans les futurs PLU ;

Documents de référence

- La charte du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Plan de développement de la randonnée de Communauté de Communes du Cap Corse ;

Financements envisageables

- Europe à travers les Fonds FEDER/LEADER
- Conservatoire du littoral
- TOPO GUIDE / FFRandonnée
- Conseil Départemental 2B (PDIPR)
- CTC

QUELQUES EXPÉRIENCES INTÉRESSANTES

- Les sentiers du Patrimoine (Office de l'Environnement), sentier de Luri ;
- Le sentier des douaniers ;
- Les 18 sentiers thématiques du Cap Corse.



AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE

Fiche Action 2.2.4 Requalifier et valoriser les ripisylves

Fiche Action 2.4.3 Valoriser les espaces jardinés des hameaux

Fiche Action 3.1.2 Définir un cadre unifié en terme de balisage et de signalétique des sentiers

 Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

 Maître d'ouvrage



 Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage



 Financée par



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

